

Les principes généraux du Label FINAGREEN

La méthodologie de labellisation des projets et pratiques agricoles vertueuses développée par Finagri permet d'identifier de manière **scientifique les pratiques et/ou des investissements qui dégagent au niveau d'une exploitation agricole de la valeur ajoutée en capital naturel.**

La démarche de labellisation devra permettre de valoriser non pas un actif existant mais **un actif en construction grâce à des pratiques et/ou des investissements qui font l'objet d'un financement.**

Elle repose sur une méthodologie qui doit permettre de **répondre aux attentes des investisseurs en garantissant des résultats validés scientifiquement et étayés par des mécanismes transparents.** En alignant les pratiques agricoles sur des standards rigoureux et en utilisant des indicateurs d'impact précis, elle contribue à instaurer une confiance durable entre les parties prenantes.

La chaire Finagri s'inscrit ainsi comme tiers de confiance, en offrant aux investisseurs un cadre fiable pour soutenir des projets ayant un impact environnemental mesurable et durable.

Le tableau ci-après synthétise les grands principes fondamentaux du label FINAGREEN. Ce tableau a été élaboré à partir des premières recherches menées par la Chaire FINAGRI ; il reviendra au Comité scientifique d'en discuter les contours, d'évaluer son applicabilité et ses modalités de mise en œuvre, et de définir, sur la base de ces principes, les critères d'éligibilité ainsi que les spécifications techniques associées.

Présentation générale du label FINAGREEN

Le label FINAGREEN (délivré par l'association Finagreen) a pour objectif de mettre en valeur **les résultats environnementaux générés par les exploitations agricoles.** Ces résultats sont mesurés essentiellement par **des données directes, fiables et accréditées** qui permettent d'établir des indicateurs robustes.

Sur la base de ces indicateurs, les exploitations qui composent un territoire défini se verront attribuer un **score de capital naturel afin de mesurer de manière objective leur impact.**

La démarche de labellisation vise à soutenir des **projets qui apportent des solutions concrètes aux problèmes environnementaux identifiés**, en valorisant non pas un actif existant, mais un actif en construction, issu de pratiques vertueuses ou d'investissements ciblés et financés.

Critères d'éligibilité	
Projets retenus	Toutes formes d'agriculture (agroécologie, agriculture régénératrice, permaculture,...) sont éligibles.
Taille du projet et approche par territoire	Finagreen évaluera la taille des projets afin de s'assurer que l'agrégation des exploitations agricoles permette d'atteindre un impact significatif à l'échelle d'un territoire. Finagreen évaluera en outre la cohérence entre les différents projets afin de constituer au sein du territoire des ensembles de projets présentant des caractéristiques communes, pertinentes et structurantes.
Respect de la méthodologie du label FINAGRI	Obligatoire, voir ci-après.
Intentionnalité	L'exploitant agricole s'engage volontairement et dans la durée dans une démarche de transformation environnementale, orientée vers des résultats mesurables.

Traçabilité et transparence	L'exploitant agricole s'engage dans démarche de traçabilité et de transparence afin (i) de garantir que ses pratiques agroécologiques produisent améliorations mesurées, (ii) d'assurer l'utilisation des capitaux alloués investissements respecte en permanence les critères du label, et (iii) de favoriser confiance des investisseurs et des autres parties prenantes.
Choix méthodologiques	
Approche holistique	Contribution substantielle <u>à au moins un thème principal, ainsi qu'aux thèmes obligatoires qui y sont liés</u> , et éventuellement des thèmes optionnels. Une première approche étudiée est de considérer comme thème principal la qualité des sols, avec comme thèmes obligatoires qui y sont liés: le carbone, eau, biodiversité et la pollution.
Contribution à au moins une des thématiques de capital naturel	11 thématiques ont été identifiées pour créer du capital naturel: 1. Régulation des flux des eaux continentales 2. Méga incendies 3. Réduction des pollutions agricoles 4. Protection des sols 5. Régulation du cycle du carbone 6. Élevage et réduction des émissions de GES 7. Arrêter la 6ème extinction des espèces 8. Manipulation génétique du vivant 9. Protection des ressources marines 10. Adaptation des filières agroalimentaires au changement climatique global 11. Développement viable des territoires locaux L'atteinte de ces objectifs environnementaux et sociaux s'inscrivant dans des cadres de référence, notamment les Objectifs de Développement Durable et les Accords de Paris.

Démarche d'impact	L'objectif est de mesurer l'impact réel des pratiques agricoles et des investissements. L'accent est mis sur l'additionnalité, c'est-à-dire que l'impact mesuré doit être directement attribuable aux nouvelles pratiques et investissements mis en place, et non à des tendances ou initiatives déjà existantes ('business as usual').
Double matérialité	La notion d'impact s'inscrit dans une logique de double matérialité telle que définie par la Commission européenne. Elle tient compte d'une part des risques pouvant affecter la valeur de l'entreprise, et d'autre part des incidences positives ou négatives sociales et/ou environnementales de l'activité de l'entreprise sur ses parties prenantes.
Baseline	Référence environnementale initiale définie par le Conseil scientifique pour assurer la pertinence du point de départ. Cette baseline permet de comparer les résultats obtenus après l'application des nouvelles pratiques ou investissements avec la situation initiale, afin de mesurer les progrès réalisés.
Intentionnalité	Les actions entreprises doivent viser un ou plusieurs objectifs environnementaux identifiés.
Trajectoire	Le label s'inscrit dans une trajectoire d'impact à l'échelle des portefeuilles d'investissements/regroupements d'exploitations labellisées. Il répond à une logique d'amélioration continue.
Externalités négatives	Bien que l'objectif du label est de produire des externalités positives, chaque exploitant agricole doit intégrer un processus de prise en compte et de limitation des externalités négatives matérielles pour chaque thématique. Pour chacune de celles-ci, les technologies de destruction (ex: fertilisants chimiques pesticides etc.) seront également identifiées. Les externalités négatives carbonées devront notamment être évaluées et réduites, en employant la méthode du label Bas Carbone.

Permanence	Mécanismes prévus pour garantir que le résultats environnementaux soient maintenus dans le temps long.
Données	
Types de données utilisées	L'originalité du label FINAGRI repose sur fait que les données directes, fiables et accréditées sont principalement utilisées. Les données estimées (modélisation ou extrapolation) sont a contrario jugées peu fiables et peu robustes. Des données issues de sources publiques (statistiques nationales, bases satellites, pourraient également être utilisées.
Principes relatifs à la donnée	Les données doivent respecter les principes FAIR: Findable (Faciles à trouver), Accessible (Faciles d'accès), Interoperable (Interopérables) et Reusable (Réutilisables)
Méthode de mesure de la donnée	La mesure directe est privilégiée (analyse de sol, biomarqueurs, spectroscopie...) plutôt que la modélisation (jugée parfois trop floue ou instable).
Fréquence de mise à jour des données	La fréquence de mise à jour est adaptée au type de donnée, aux cycles agricoles et aux besoins des investisseurs et auditeurs
Format de la donnée	Structurée: les données sont principalement issues de mesures directes normalisées, intégrées dans des formats exploitables interopérables (avec les systèmes de investisseurs) et reproductibles.
Traçabilité des données	La traçabilité est assurée par la documentation des méthodes, la conservation des métadonnées, la vérification indépendante, et l'intégration du stockage de ces données dans une base de données dont FINAGRI est propriétaire. La blockchain associée à l'instrument financier peut renforcer cette traçabilité assurant l'intégrité et la transparence.
Protection des données sensibles	Les données sensibles sont protégées par des protocoles d'anonymisation et des règles de gouvernance encadrant leur usage, leur propriété et leur accessibilité. Toute diffusion ou mutualisation repose sur des accords explicites entre les parties prenantes (agriculteurs, laboratoires, investisseurs).

Vérification de la donnée	Quatre niveaux de vérifications sont effectués: - Revue et validation annuelle du cadre méthodologique ainsi que des méthodes de collecte et de vérification de la donnée. Cette vérification est effectuée par le Comité Scientifique de Finagreen (organisme porteur du label). - Certification par des tiers indépendants accrédités ISO pour les inspections: recours à un organisme d'inspection qui garantit que la méthodologie a été correctement appliquée par l'exploitant agricole - Respect du référentiel d'accréditation ISO 17025 pour les laboratoires : garantit la compétence technique des laboratoires, la traçabilité, la reproductibilité et l'opposabilité juridique des données. - Contrôle et formatage de la donnée réalisés par un expert data lors de son intégration dans la base/plateforme de données.
Indicateurs	
Indicateurs utilisés	Indicateurs de performance, et non de moyens, exprimés en résultats environnementaux tangibles / réels.
Caractéristiques des indicateurs	Les indicateurs sont objectifs, scientifiquement fondés et acceptés, validés techniquement. Les indicateurs sont soutenus par les données collectées et vérifiées. Les indicateurs sont définis par rapport à une trajectoire pour qualifier le niveau de performance. Les indicateurs sont majoritairement quantitatifs.
Construction des indicateurs	Les indicateurs pertinents sont définis pour chaque thème considéré. Lors de l'identification des indicateurs clés, les obligations réglementaires auxquelles sont soumis les investisseurs sont prises en compte.

	Les indicateurs sont définis et approuvés par le Comité scientifique de Finagreen.
Caractéristiques exigées	Indicateurs basés sur de la donnée fiable vérifiée et traçable. Les indicateurs sont cohérents dans le temps. Ils sont comparables entre exploitations
Type d'indicateurs	Indicateurs directs : issus d'une seule mesure (ex. : pH, matière organique, quantité d'eau utilisée) Indicateurs composites : construits à partir de plusieurs données (ex. : MO/argile, réserve utile, ratio champignons/bactéries) Indicateurs agrégés : synthèse de critères multiples structurés par thématique (carbone, eau, pollution, biodiversité) ou combinés dans un score global (ex. : Ind agro-environnemental global)
Fréquence de mise à jour	Alignée avec la fréquence de mise à jour des données

Reporting sur les données et les indicateurs

Types de reporting et périodicité	Trois types de reporting sont effectués : 1. Reporting annuel sur la méthodologie appliquée (avec ses évolutions) tel que défini par le Comité scientifique: structuration de formats accessibles aux différents intervenants notamment les investisseurs, transparence des hypothèses de calcul, méthode d'agrégation des données (boîte noire), documentation sur la fiabilité scientifique des données. 2. Reporting annuel obligatoire de indicateurs selon un modèle de reporting standardisé. Un reporting spécifique est prévu pour documenter la trajectoire agrégée du portefeuille, incluant les écarts éventuels et les actions correctives engagées. 3. Reporting trimestriel sur la traçabilité des données et l'évolution des données Ce reporting est calibré pour permettre aux investisseurs de répondre aux exigences :
--	---

	européennes auxquelles ils sont soumis (CSRD et SFDR notamment).
Fonctionnement du label	
Transparence et intégrité scientifique	La méthodologie FINAGRI a été établie pour répondre aux attentes des investisseurs en garantissant des résultats validés scientifiquement et étayés par des mécanismes transparents. En alignant les pratiques agricoles sur des standards rigoureux et en utilisant des indicateurs d'impact (et non de moyens) précis, elle contribue à instaurer une confiance durable entre les parties prenantes. La méthodologie est publique et accessible en ligne. La chaire FINAGRI s'inscrit ainsi comme tiers de confiance, en offrant aux investisseurs un cadre fiable pour soutenir des projets ayant un impact environnemental mesurable et durable.
Indépendance et gestion des conflits d'intérêts	Le comité scientifique de Finagreen est indépendant et composé de personnalités qualifiées. Il est chargé de superviser la robustesse méthodologique, l'évolution des indicateurs, et l'intégrité du processus. L'association met en place des procédures et politiques rigoureuses des conflits d'intérêts, afin d'assurer la transparence, l'intégrité et la conformité des actions de ses membres.
Score d'impact au niveau de l'exploitation	Chaque exploitation reçoit un score d'impact individuel sur une échelle définie
Score d'impact au niveau du portefeuille	Les scores individuels sont agrégés pour produire une notation globale du portefeuille.
Organisme de labellisation et notation	La responsabilité de la labellisation et notation est confiée à l'association Finagreen, créée en 2020 par la chaire FINAGRI, garantissant ainsi une approche indépendante, rigoureuse et alignée avec les meilleures pratiques scientifiques et financières
Processus de révision et amélioration	Révision complète du référentiel et des méthodes d'évaluation tous les 3 ans minimum.

des méthodologies	
Déviations possibles et retrait du portefeuille	Afin de préserver l'intégrité et la crédibilité du label, un processus rigoureux est prévu en cas de non-respect des critères environnementaux ou d'atteinte insuffisante aux objectifs d'impact définis lors de la labellisation. - Détection d'une déviation - Le porteur de projet dispose d'un délai de 6 mois maximum pour mettre en œuvre des actions correctives permettant de restaurer l'impact environnemental attendu (nouvel audit effectué) - Décision finale: Si les actions correctives sont satisfaisantes et que les résultats d'impact sont rétablis, le projet peut rester dans le portefeuille. Si les résultats restent insuffisants ou si aucune action crédible n'a été engagée, le retrait du portefeuille est prononcé.
Audit externe du label	Audit annuel par un organisme tiers indépendant